

Communiqué de presse

Création de l'association SOS MASSIF DES VOSGES novembre 2013

L'association SOS Massif des Vosges qui vient d'être créée, est née d'une volonté commune d'associations alsaciennes et lorraines de se rassembler pour défendre, restaurer et conserver l'environnement et les paysages naturels du massif vosgien.

Depuis une quarantaine d'années, de nombreuses menaces ont pesé sur le patrimoine emblématique que constitue le massif. Plusieurs se sont malheureusement concrétisées. D'autres projets ont pu être repoussés. Cependant certains d'entre eux réapparaissent périodiquement.

Dans les années 1970, il y a eu SOS-Vosges, mouvement puissant qui obtint des avancées pour la protection du massif, et rencontra un énorme succès public. Il produisit un gros travail d'analyses et de propositions. En 2008, la création du Collectif Grand Ballon et Crêtes redonna vie à la contestation des politiques d'aménagements insensées des Hautes Vosges. Il connut lui aussi un gros succès en s'opposant à la construction d'un ensemble hôtelier au Grand Ballon (10 000 signatures) et obtint finalement le retrait du projet.

Un nouveau collectif SOS Massif des Vosges est né en 2012 suite à la manifestation contre la réalisation d'une piste de BMX ou vélo acrobatique, en site sensible des chaumes, au pied du Hohneck. Le collectif s'est renforcé cette année pour s'opposer à la relance du projet éolien industriel au col du Bonhomme.

Mais au-delà des projets qui réapparaissent et se multiplient nous faisons le constat suivant ;

Le Massif Vosgien subit depuis des années une pression de plus en plus forte de la part des aménageurs en tous genres, collectivités, propriétaires privés, exploitants de pistes de ski, offices de tourisme etc. Il connaît dans le même temps, une augmentation considérable de sa fréquentation pendant des périodes de plus en plus longues et réparties en toutes saisons. Cela ne va pas sans créer de graves préjudices à l'environnement. A terme, ceux-ci peuvent modifier de façon substantielle le milieu et porter atteinte à la faune, la flore ainsi qu'au caractère sauvage et naturel du Massif, qui se transformerait alors insidieusement, en vaste zone de sports et de loisirs artificiels, au détriment de ce qui fait aujourd'hui sa spécificité et donc son intérêt.

Par ailleurs, se développent des politiques, qui au nom du développement durable, mettent en danger les paysages, et font peser de lourdes menaces sur les milieux naturels et la biodiversité. Citons entre autres l'explosion des projets éoliens et la surexploitation des forêts. Des espèces ont disparu ou sont fortement menacées (Lynx, Grand Tétrás, Gélínótte...).

Si une limite administrative entre les régions Alsace, Franche-Comté et Lorraine court sur les crêtes vosgiennes, certains projets d'aménagements émanant de collectivités ou d'initiatives privées de l'une ou l'autre région peuvent avoir une incidence « transfrontalière ». Des associations de défense de l'environnement d'envergure locale ou régionale existent déjà dans chacune des trois régions concernées. Mais, afin d'assurer une meilleure efficacité au travers d'une coordination inter-régionale, il nous a paru nécessaire de jeter les bases d'un mouvement fort, autonome, pérenne, qui porte les préoccupations exprimées par les habitants des régions concernées.

Ainsi est née l'association SOS Massif des Vosges afin de fédérer ensemble les actions suivantes, objet de l'association :

« L'association a pour objet de protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, milieux et habitats naturels du Massif des Vosges et plus précisément : les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques, l'eau, l'air, les sols, les sites, les paysages et le cadre de vie, de lutter contre les pollutions et nuisances, contre l'aliénation des chemins ruraux et de randonnée, de sensibiliser à la nature et, d'une manière générale, d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme ainsi que de défendre en justice l'ensemble de ses membres.

Elle exerce son action sur le territoire du massif des Vosges qui s'étend sur les départements de Haute-Saône, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, des Vosges, de la Moselle, de la Meurthe et Moselle et le territoire de Belfort.

Elle exerce également son action à l'égard de tout fait et notamment de fait de pollution, nuisances ou atteinte au patrimoine de la faune ou végétation vosgienne qui, bien que né en dehors de sa compétence géographique, serait de nature à porter atteinte à l'environnement du territoire précité.

Ses actions sont empreintes d'un esprit de stricte neutralité vis-à-vis des formations politiques ou confessionnelles ».

L'association SOS Massif des Vosges est formée d'associations fédérées et de membres individuels qui portent et défendent les mêmes valeurs. Son siège a été fixé à Mittlach.

L'assemblée générale constitutive de l'association réunie le 28 septembre 2013 à l'auberge du Steinwasen a approuvé les statuts et élu son conseil d'administration et le bureau.

Ont été élu : Président, Dominique Humbert
 Secrétaire, Colette Marchal
 Trésorier, Jean Uhrweiler

Contact presse : Antoine Chonion, (06) 63 99 92 51
 Dominique Humbert, (06) 95 38 24 69
 contact@sos-massifdesvosges.fr

Le Conseil d'administration de SOS Massif des Vosges